

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17989**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Transport et logistique	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Garant des dispositifs réglementaires et contractuels, le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique pilote tout ou partie des activités logistiques du site et participe à leur développement à travers l'élaboration et la mise en œuvre de solutions logistiques afin de garantir les niveaux de productivité, de rentabilité et de service visés.

A partir des prévisions et des fluctuations du volume de l'activité, le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique dimensionne et planifie les moyens humains et matériels.

Responsable opérationnel, il (elle) organise et supervise les opérations et analyse les performances de ses équipes, élabore et exploite des indicateurs logistiques pour le suivi de l'activité. Il (elle) manage les opérateurs logistiques.

Il (elle) identifie et analyse les dysfonctionnements et les dérives de l'exploitation logistique. Il (elle) élabore et met en œuvre des solutions opérationnelles pour traiter les non-conformités et les situations à risques.

Pour répondre aux besoins d'évolution et optimiser le fonctionnement de l'activité du site logistique, le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique réalise et argumente une étude de faisabilité technique et économique des solutions logistiques qu'il (elle) a identifiées. Il (elle) définit et formalise un plan d'action pour déployer la solution retenue. Il (elle) élabore, communique et veille au respect des procédures de travail. Il (elle) aménage les zones logistiques et implante les produits en fonction des contraintes physiques et réglementaires.

Il (elle) prend en compte et s'assure du respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité, de la responsabilité sociétale de l'entreprise et des règles de développement durable.

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique peut agir comme représentant (e) légal (e) de son entreprise.

Selon la taille du site logistique ou des flux traités, il (elle) est responsable d'une unité logistique ou d'un service au sein de ce site.

Il (elle) est en contact permanent avec des interlocuteurs diversifiés de tous niveaux : chefs d'équipes, opérateurs, hiérarchie, fournisseurs, prestataires de service, transporteurs, clients, administrations, douanes, services internes de l'entreprise. Les échanges s'effectuent en dans une langue étrangère, principalement l'anglais, si nécessaire.

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique exerce son emploi dans un entrepôt, une plate-forme, une unité de production ou un magasin de stockage.

Les conditions d'exercice sont impactées par le mode d'organisation, le système de gestion informatisé des flux logistiques et le degré d'automatisation du site, la nature et les caractéristiques des marchandises, le cadre réglementaire et contractuel. Le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique évolue dans un contexte soumis aux fluctuations de l'activité nécessitant des ajustements permanents. En fonction des contraintes de l'activité du site, des fluctuations et aléas, ses horaires de travail peuvent être décalés ou postés et des astreintes sont possibles. Le port d'équipements de protection individuelle est requis.

La mobilité géographique peut amener le (la) technicien (ne) supérieur (e) en méthodes et exploitation logistique à évoluer dans des environnements culturels divers.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification

1. Piloter les activités du site logistique

Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels.

Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique.

Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques.

Assurer le management des équipes logistiques.

Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais.

2. Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique.

Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique.

Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits.

Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités ou types d'emploi accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement tout secteur de distribution, industriel ou prestataire de services, comportant des activités de réception, de stockage/ déstockage, de préparation de commandes, d'expédition et/ ou de logistique des retours.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants (selon la taille de l'établissement) :

- responsable de service réceptions ;
- responsable de service préparation des commandes ;
- responsable de service expéditions ;
- responsable gestion de stock ;
- responsable magasin ;
- responsable de dépôt ;
- responsable d'entrepôt ;
- responsable de plate-forme ;
- responsable d'exploitation logistique ;
- responsable méthodes logistiques ;
- responsable ordonnancement production.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

N1302 : Direction de site logistique

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09/03/2004 paru au JO du 23/03/2004 Arrêté du 26/02/2008 paru au JO du 07/03/2008 Arrêté du 30/10/2012 paru au JO le 09/02/2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministre chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi

Historique de la certification :